

Le placement en protection de la jeunesse : préparer, accompagner et soutenir les familles d'accueil pour mieux répondre aux besoins des enfants placés

Marie-Andrée Poirier, professeure titulaire, École de travail social, Université de Montréal

Doris Châteauneuf, chercheuse, Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF) et professeure associée à l'École de service social et de criminologie, Université Laval

Geneviève Pagé, professeure agrégée, Département de travail social, Université du Québec en Outaouais

Avec la précieuse collaboration

Sonia Hélie, chercheuse CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et professeure associée, Université de Montréal et Université de Sherbrooke

Marie-Pierre Joly, chargée de projet, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et candidate au doctorat, Université de Montréal

Karine Tremblay, candidate au doctorat, Université du Québec à Trois-Rivières.

Mise en contexte

Les trois visages de l'accueil familial

- Placement en famille d'accueil (FA) = composante essentielle de notre système de protection de la jeunesse (PJ)
- FA = milieu de vie substitut le plus souvent utilisé lorsqu'un enfant est retiré de son milieu familial

Trois types de FA :

- familles d'accueil régulières (FAR);
- familles d'accueil de proximité (FAP);
- familles d'accueil Banque mixte (FABM).

Nouveau contexte d'exercice du rôle d'accueil : la *Loi sur la représentation des ressources (LRR)*

- Modifie grandement le mandat des intervenants qui accompagnent les FA

Constat #1

Les enfants placés en FA : des trajectoires de vie méconnue

Il est impossible au Québec de dresser un portrait fiable des trajectoires de placements des enfants qui tient compte des types de familles d'accueil.

- ▶ Les données clinico administratives des établissements ne distinguent pas systématiquement les trois types de milieux d'accueil;
- ▶ Plusieurs disparités régionales;
- ▶ Complique la connaissance des trajectoires de placement et, conséquemment, l'adaptation des services.

Constat #2

Les besoins de préparation et de formation des parents d'accueil

Les parents d'accueil du Québec ne bénéficient d'aucune formation obligatoire permettant de les préparer aux défis liés à leur rôle et aux besoins des enfants qui leur seront confiés.

Les parents d'accueil mentionnent le manque de formation :

- ▶ en lien avec l'attachement et les difficultés de santé mentale;
- ▶ sur la manière adéquate de répondre aux besoins de l'enfant;
- ▶ sur la manière de se préparer aux contacts avec les parents d'origine.

Les FAP soulèvent: le manque de préparation face à ce nouveau rôle; une méconnaissance du contexte de la PJ et des implications légales, administratives et cliniques de leur nouveau rôle de parent d'accueil.

Constat #3

L'ambiguïté de leurs rôles: entre parent et professionnel

Les parents d'accueil doivent intégrer à la fois les rôles de parent et de professionnel, ce qui représente un défi de taille et peut générer des tensions.

- ▶ Pour les **FAP**, le statut de famille d'accueil et le rôle de prestataires de services « professionnels » font difficilement sens pour eux.
- ▶ De même, les parents **Banque mixte** s'identifient très peu au statut de famille d'accueil et à la dimension professionnelle de leur rôle, puisque leur désir profond est d'adopter un enfant et de devenir son parent.

Constat #4

Les défis entourant les contacts parents-enfants

Les défis des contacts entre l'enfant et ses parents d'origine sont nombreux :

- Défis pratiques (déplacement, respect des heures de contact, etc.);
 - Défis liés à l'accompagnement de l'enfant dans ses émotions et réactions;
 - Défis liés aux impacts sur la routine familiale et celle de l'enfant.
- ▶ Les parents d'accueil doivent être accompagnés pour
- ▶ faire face aux défis des contacts,
 - ▶ mieux comprendre la réalité des parents d'origine et
 - ▶ travailler à développer avec eux une relation de collaboration.

Constat #5

Les défis de la collaboration avec l'organisation et les intervenants de la PJ

La LRR modifie la nature des rapports entre les intervenants et les parents d'accueil.

Les parents d'accueil mentionnent :

- ▶ Le manque de disponibilité des intervenants;
- ▶ Le sentiment d'être surveillés;
- ▶ Le manque de reconnaissance de leur expertise;
- ▶ Le roulement des intervenants;
- ▶ La difficulté de répondre adéquatement aux besoins de l'enfant en raison du peu d'informations transmises par les intervenants.

Les parents d'accueil se disent réticents à faire appel aux intervenants de la PJ lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés, par crainte qu'on leur retire l'enfant ou qu'on hésite à y placer d'autres enfants.

Constat #6

L'accès à des programmes et des services spécialisés pour les enfants placés

Les enfants placés vivent des difficultés particulières et présentent des besoins importants. Les parents d'accueil doivent être soutenus et accompagnés pour répondre à ces besoins.

- ▶ Les besoins de chaque enfant placé doivent être évalués périodiquement, de manière rigoureuse, afin d'y apporter une réponse ajustée.
- ▶ Les enfants placés et leurs parents d'accueil doivent avoir accès à des approches et programmes d'intervention spécialisés. On doit soutenir les parents d'accueil dans les dimensions cliniques de leurs rôles.
- ▶ Les familles Banque mixte ont besoin d'accompagnement et de soutien de manière continue, même après l'adoption, mais l'offre de services post-adoption au Québec est presque inexistante.

Recommandations: AGIR

Considérant que

- les changements majeurs engendrés par l'adoption de la LRR et les tensions qui peuvent être associées à une plus grande professionnalisation du rôle de parent d'accueil;
- les bouleversements apportés par la LRR au chapitre de la formation offerte aux parents d'accueil;
- la mise en place d'une approche de contrôle de la qualité a modifié de manière importante le soutien et la relation entre les parents d'accueil et les établissements de protection de l'enfance.

RECOMMANDATION 1 : Développer, en collaboration avec toutes les parties concernées (associations représentatives, CISSS et CIUSSS, ministère, chercheurs), une offre de formation uniforme à l'échelle du Québec.

RECOMMANDATION 2 : Revoir, en collaboration avec toutes les parties concernées (associations représentatives, CISSS et CIUSSS, ministère, chercheurs) le rôle des intervenants qualité.

Recommandations: AGIR

Considérant que

- les enfants placés présentent une grande vulnérabilité;
- ils présentent, dans plusieurs cas, de multiples problématiques et que les parents d'accueil ne peuvent à eux seuls répondre à l'ensemble de ces besoins;
- un manque de soutien aux familles d'accueil peut être associé à des difficultés importantes pouvant mener à des déplacements;
- l'adoption est un processus qui ne prend pas fin au moment où elle est prononcée et que les enjeux qui y sont associés persistent tout au long de la vie de la personne adoptée.

RECOMMANDATION 3: Réitérer l'importance du recours à l'approche SOCEN pour l'ensemble des enfants placés de façon permanente en RTF.

RECOMMANDATION 4 : Revoir l'accès aux programmes et services spécialisés pour les enfants placés et les parents d'accueil.

RECOMMANDATION 5 : Développer, partout au Québec, une offre de services post-adoption.

Recommandations: CONNAITRE

Considérant que

- l'adoption de la LRR et de la Loi 113 ont engendrés des changements majeurs;
- les enjeux et défis rencontrés par les familles d'accueil diffèrent selon leur statut et que les données actuelles ne permettent pas de suivre et de documenter la trajectoire des enfants placés en fonction de leur milieu d'accueil.

RECOMMANDATION 6 : Donne le mandat à une équipe de chercheurs d'évaluer les effets de la LRR.

RECOMMANDATION 7 : Donner le mandat à une équipe de chercheurs d'évaluer les effets de la Loi 113.

RECOMMANDATION 8 : Se doter d'outils de recherche et de procédures d'identification dans les dossiers des usagers qui permettent de distinguer le type de familles d'accueil.